

N°1

20^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école.

PRÉSENTÉE

par Roxane BARBIEUX, Arthur BONCOURRE, Ilyes BOTTEQUIN, Yannis BOUOUDINE, Élodie DA SILVA, Alya DAUCHY, Caroline DECOTTIGNIES, Louis DEKEYSER, Farès DJOUAD, Jeanne GEORGES, Océane GERVAIS, Yanis GUENOUNE, Paul HORDE, Alice JAMOTTE, Priscillia LECLUSE, Kelly LEMAN-CORNILLE, Dylan MAURAU, Shana MERLIN, Éléonor PINTO, Noellia SOMMERARD, Alan VANSTEENKISTE, Maelys VERMONT, Brayon VROMANT.

Élève de la classe de CM2 de l'école élémentaire Condorcet de Wattrelos (Académie de Lille).

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS

Depuis la loi du 11 février 2005, les actions pour la scolarisation des élèves en situation de handicap sont renforcées. Chaque élève a le droit d'aller à l'école dans un milieu ordinaire au plus près de chez lui et à un parcours scolaire continu et adapté.

Accueillir un enfant en situation de handicap dans une classe ordinaire, lui permet de mieux s'intégrer dans la société et de ne pas se sentir dévalorisé dans un monde de personnes valides.

Cela permet aussi à l'ensemble des élèves d'apprendre à accepter les différences et à développer leur tolérance; c'est-à-dire toutes les qualités pour être un bon citoyen.

Il existe beaucoup de lois pour faciliter la scolarisation des enfants handicapés et de nombreuses aides sont mises en place, mais nous pensons qu'il est important d'aller plus loin en ce qui concerne l'implication des élèves, pour que cet accueil soit le meilleur possible.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Dans les classes qui accueillent un élève en situation de handicap, chaque élève doit être tuteur de celui-ci et proposer ses compétences.

Article 2

Dans un souci d'échanges équivalents, l'élève en situation de handicap doit aussi proposer ses compétences pour aider les autres élèves dans leurs difficultés.

Article 3

Le maître doit organiser un roulement des élèves lors de ce tutorat en faisant attention à garantir les bonnes conditions de travail pour chacun. Il prend en compte les capacités de chacun pour qu'elles soient les plus utiles au fonctionnement de la classe.